





Valence, le 22 mars 2018

Madame Elisabeth RAILLON
Directrice de la publication des *Epines drômoises*FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT
38 avenue de Verdun
26000 VALENCE

Lettre recommandée avec AR
Objet: Droit de réponse
Dossier suivi par Angelo Tedesco
animation@fdsea26.fr

Madame,

La liberté d'expression est un droit précieux et nous nous réjouissons que votre périodique Les Epines drômoises en soit une expression.

Cependant, l'article publié dans vos colonnes sous la direction de Monsieur R. Mathieu, n°191, n'a pas emporté l'adhésion d'une grande partie de la profession agricole, spécialement les éleveurs et bergers que nous représentons.

C'est pourquoi nous vous adressons un droit de réponse que vous voudrez bien insérer dans votre prochaine publication.

Nous vous prions d'agréer, Madame la directrice de la publication, l'expression de notre considération distinguée.

Frédéric Gontard Coprésident de la FDO François MONGE Coprésident de la FDO **Grégory CHARDON**Président de la FDSEA

Sébastien RICHAUD Président des JA

85 rue de la Forêt 26000 Valence - Tél. 04 75 43 48 22







Droit de réponse

3 pages

à l'article publié dans Épines Drômoises Publication de FRAPNA Drôme Nature Environnement N°191

Article sous la direction de M. R. MATHIEU Hiver 2017-2018

- « Ce phénomène [l'hybridation] est la conséquence de l'action de l'Homme qui laisse divaguer les chiens »
 - → L'expansion des loups a contraint les éleveurs et bergers à avoir des chiens de protection. L'Etat nous oblige à avoir des chiens, dont l'essence même du travail est d'être laissés en liberté pour qu'ils protègent les troupeaux. Si ce sont les patous ou les chiens de chasse qui sont accusés dans cette phrase, alors sachez que le Code rural précise qu'ils ne peuvent être considérés en état de divagation dès lors qu'ils sont en action de protection ou de chasse. Il est contradictoire de penser que l'on peut limiter la circulation des chiens et protéger les troupeaux.
- « La solution simple et peu coûteuse passe par un sévère contrôle de la divagation des chiens »
 - Ces contrôles seraient tout sauf peu coûteux. Aujourd'hui, ce sont les maires qui ont autorité pour limiter les divagations, mais ils n'ont clairement pas les moyens de le faire.
- « FRAPNA Drôme Nature Environnement rappelle qu'au sein du monde rural, les agriculteurs en représentent que quelques pourcent de la population active »
 - → Peut-être, mais ce sont eux qui vous nourrissent. Et quel pourcentage les militants représentent-ils? Les végans, par exemple, ne représentent que 0,4% de la population (source l'ObSoCo / FCD, Seb, Sodebo, Terrena 2017). Au demeurant, la raison se moque de l'impérialisme du nombre : on peut être minoritaire sans pour autant se tromper. Les agriculteurs méritent d'être pris en considération quel que soit leur nombre. Cela vaut pour toute minorité.
- « Si la présence du loup se rajoute incontestablement aux difficultés de la filière ovine/viande, ne serait-ce pas plus efficace de moderniser un modèle économique dépassé qui date de l'après-guerre »
 - → Voulez-vous dire par là intensifier la production, rentrer les brebis en bergerie 24h/24, construire des murs en béton de 2m de haut pour ne pas laisser entrer les loups ? Où

seraient la biodiversité et la protection de l'environnement dans ce système? Le modèle économique « dépassé qui date d'après-guerre » est celui qui respecte et préserve le plus les écosystèmes.

« Ces maux [ceux de la fillère ovine française] existaient bien avant l'arrivée des loups »

C'est faux. En dehors des zones prédatées, il y a des installations, on constate l'induction d'une dynamique. La présence du prédateur a clairement un impact négatif sur les résultats techniques. Les brebis soumises à un stress de prédation ont des performances de reproduction amoindries : baisse de fertilité, maigreur, baisse de la valeur laitière.

« [L'ONCFS] s'appuie sur un réseau de 3500 bénévoles et professionnels venant de tous les milieux »

N'y a-t-il pas eu des consignes données publiquement par un administrateur de Cap Loup pour que soient détruits les indices de présence du loup par les militants dès qu'ils en trouvent? Les militants pro-loups qui font partie du réseau ne sont pas impartiaux dans le comptage des loups tant « salué par tous les pays de l'Union ». Le monde agricole est largement sous-représenté dans ce réseau, comme l'a pointé la Plan loup 2018-2023.

« Ainsi en 2017, en France, malgré une progression des effectifs, le loup reste une espèce menacée »

- → Dans cette liste des espèces menacées, le loup est loin d'être en première position. Il est simplement « vulnérable » alors que 4 autres espèces sont classées « en danger », et 3 autres sont « en danger critique ». Sur les 16 premières espèces menacées, 8 sont des chauves-souris. Au niveau mondial, le loup gris est classé au rang de préoccupation mineure. Il apparaît au même niveau de conservation que le brochet, l'ours, le saumon et la lotte. En revanche, l'esturgeon, l'anguille sont au bord de l'extinction et ne semblent pas attirer votre attention, ni faire l'objet de tant de dépenses pour des études scientifiques poussées.
- « Partout en montagne, les troupeaux domestiques doivent sauver la biodiversité en ouvrant les milieux et/ou en les empêchant d'évoluer librement. Pourtant rien ou presque rien en matière de travaux scientifiques ne démontre l'intérêt de cette action en termes d'amélioration de la diversité floristique et faunistique »
 - → L'ouverture des milieux contribue à la DFCI.
 - → Il est scientifiquement prouvé qu'une praire pâturée ou fauchée contient plus de diversité qu'un sous-bois ou une forêt impénétrable (source M. Platureux, agronome et professeur à l'ENSAIA de Nancy). Dans un pré de fauche : 40 à 60 espèces végétales. Dans les parcours : 40 à 50 espèces végétales. Dans les forêts de conifères/feuillus : 20 à 25 espèces. Dans les forêts monospécifiques d'épicéas : 5 à 6 espèces végétales. La diversité d'espèces végétales est liée au niveau d'espèces animales.
 - → Dans des situations de friches, ce sont les genêts et les fougères qui colonisent l'espace. Elles étouffent la végétation et les autres espèces disparaissent.
 - → Concernant la biodiversité, on peut aussi démontrer que les mesures de protection que la présence du loup nous oblige à prendre, ont un fort impact négatif. Les parcs de regroupement nocturne génèrent un piétinement, de forts taux de chargement. Les chiens de protection chassent le petit gibier. Pourtant, vous souhaitez soutenir l'agriculture paysanne. Si on veut protéger les troupeaux, on est obligé de passer par des mesures qui détruisent la biodiversité.

« Bilan de la prédation réelle » en Drôme

→ Il n'est pas scientifique d'utiliser dans une comparaison des chiffres de 2012 et d'autres de 2017. Au demeurant, comparaison n'est pas raison.

« La mortalité annuelle des brebis (maladies, accidents, foudre) représente 3 à 7% du cheptel »

→ La foudre sur troupeaux est un phénomène plus que rare, tellement rare qu'il n'existe pas de chiffres la donnant. Une partie des brebis meurt « de leur belle mort », c'est-àdire de vieillesse. Il est aberrant de comparer la mortalité naturelle à la mortalité causée par le loup. Cela revient à comparer le taux de mortalité global de l'être humain avec, par exemple, les accidents de la route. Cela n'a pas de sens. De plus, les brebis qui meurent en élevage, de maladies ou de vieillesse, sont souvent des brebis vieilles. Alors que le loup mange de jeunes brebis, parfois des agnelles, qui n'ont même pas eu le temps d'avoir leur première portée.

« un défaut majeur dans la protection des troupeaux »

→ Encore une fois, c'est faux. 90% des attaques ont lieu sur des troupeaux protégés. Et les 25 éleveurs mentionnés relèvent en grande partie des troupeaux protégés. Les mesures de protection ont échoué. Toutes les études menées le démontrent (CERPAM, SUACI, etc.).

Contacts:

FDO DE LA DRÔME : Nathalie Groulard — fdo26@orange.fr

JA DE LA DRÔME : Alice MARCON - ja26@jeunesagriculteurs-aura.fr FDSEA DE LA DRÔME : Angelo TEDESCO - animation@fdsea26.fr